



Commune de Montagny-en-Vexin

3 Place de la Mairie

60240 MONTAGNY EN VEXIN

Tél. 03.44.49.92.18

Fax 03.44.49.00.34

ANNÉE 2017
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE
AU BUDGET PRIMITIF
DE LA
COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

Le budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante

SECTION	PROJET BP 2017	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	970 508.21€	0	0
INVESTISSEMENT	167 282.68€	90 839.68€	0
TOTAL	1 137 790.89€	90 839.68€	

Le budget intègre les résultats du compte administratif 2016 (voté le 22 mars 2017). Soit un résultat pour l'exercice 2016 excédentaire de 160 153,25 € pour la section de fonctionnement et déficitaire de - 66 481.23 € pour la section de l'investissement.

Il en résulte un excédent net dégagé sur l'exercice 2016 de 93 672.02€, hors reports.

Le résultat de clôture prenant en compte les excédents 2015 reportés amènent à un résultat de clôture en fonctionnement d'un excédent de 510 549,21 € et un excédent de 54 949.66 € en investissement.

Soit un excédent de clôture global de 565 498.87 €.

Celui-ci est le fruit d'un pilotage financier drastique et vigilant afin de garantir à la collectivité de pouvoir honorer le remboursement en capital de l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Charges à caractère générale (chapitre 11)

Les charges à caractère générale s'établissent à **592 350.87€** au budget primitif 2017.

Les dépenses d'entretien de terrain, de bâtiments et de voies et réseaux représentent un budget important mais qui ne devraient pas donner lieu à des dépenses immédiates et seront réalisées à la suite des études (pluvial, PLU, impact environnemental) ; prévisions de travaux pour assainissement, aménagements de sécurité, place de la mairie, accessibilité, extension des réseaux.

Les dépenses d'eau, d'électricité et de télécommunication liées aux bâtiments scolaires ont pu baissées l'année dernière car elles avaient été intégrées dans le budget du Syndicat Scolaire. Cette année, l'ensemble de ces charges se stabilisent.

2) Charges de personnel (chapitre 12)

Ce chapitre est en augmentation. D'une part, l'impact du PPCR à compter du 1^{er} janvier 2017.

D'autre part, l'année dernière nous avons un contrat d'avenir qui a pris fin sur un poste d'agent technique lié à l'entretien de la commune (espaces verts et bâtiments) et nous avons procédé en cours d'année au recrutement d'un agent. De ce fait sur 2017, l'impact n'est plus au prorata temporis mais en année pleine pour cet agent. De surcroit, il est secondé d'un contrat aidé. Ces deux postes sont une nécessité pour faire face aux travaux d'entretiens nombreux sur la commune et palier aux retards accumulés sur les deux derniers exercices, en cause les difficulté que nous avons rencontrés avec le contrat d'avenir.

3) Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre est en légère augmentation du fait de l'impact du PPCR et de la revalorisation indiciaire des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017.

La ligne de subventions aux associations est en diminution (- 1 550 €).

L'une des plus grosses dépenses (100 000 €) représentant 10 % de la section de fonctionnement correspond à la contribution au SIRS Montagny-en-Vexin – Parnes.

Notons cependant que les restructurations effectuées par SIRS ont permis une économie (41 000 € soit -29% par rapport à 2016).

3) Charges financières (chapitre 66)

Ce montant est stable depuis la baisse conséquente en 2015 lié à la renégociation de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du groupe scolaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Les taux restent semblables à l'année précédente :

Taxe d'habitation	24.83 %
Taxe foncière (bâti)	32.41 %
Taxe foncière (non bâti)	54.61 %
CFE	22.50 %

Le produit est en légère hausse du fait de l'augmentation des bases.

Les prévisions de dotations et participations sont en baisse.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses sont constituées par le remboursement du capital du prêt auprès de la CDC pour la construction du groupe scolaire

Elles sont composées également de travaux ou études diverses ainsi qu'un certains nombres d'opérations engagées qui seront reportées sur le prochain exercice.

RESEAUX CHEMIN ALINCOURT : 39 132,00 €

222 ELABORATION DU PLU : 16 508,11 €

231 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES : 15 829,97 €

232 ECLAIRAGE PUBLIC : 16 769,60 €

237 POTEAU INCENDIE RUE MALADRERIE : 2 600,00€

ACHATS matériels pour cantonniers : 5 000 €

MOBILIER BIBLIOTHEQUE : 2 000 €

ACCESSIBILITE MAIRIE : 30 000 €

Recettes

L'excédent d'investissement est en légère baisse passant de 212 270.57 € à 145 789.34€.

Notre préoccupation sur les marges financières extrêmement étroites de la commune demeure au centre des débats. Malgré des efforts conséquents de chaque instant, une fiscalité forte et une raréfaction des ressources (diminution des dotations de l'état) face à des obligations de plus en plus nombreuses (accessibilités, études...), nous sommes légitimement inquiets sur le plan financier.

La ruralité et les petites communes sont les parents pauvres, souvent oubliées mais tellement sollicitées.

Nous nous devons, dans ce contexte difficile préserver des services aux citoyens de qualité et de pouvoir envisager des projets sans mettre la collectivité en péril. Les aménagements et mises aux normes (Aménagements de sécurité, gestion des eaux pluviales, accessibilité des ERP...) vont à court terme demander des investissements financiers conséquents.